

14年3月17日

外信 444 號

號

校合 淨書

本

書

呈

外信 課長

事 記

議

國際毛糸通信修訂批准ニ係ル件

毛糸事務局長

毛糸事務局長宛

MAR 20 1989 09460

昭和六十三年三月十六日附ベルニ一通告第百三〇二號百下聯

「マドリッド」國際電氣通信條約批准ニ際スル貴國
勅令公布日附申通知ヲ乞フ

Gentel a Gentel Bucaresti (v. Osa-Ps)

Référence Berne notifications no 302 du 16 février 1938 stop prière nous
faire connaître date de publication de votre haut décret concernant ratifica-
tion de Convention internationale des télécommunications Madrid

備考、マドリッド條約批准並附家現引ノ承認等ニ際スル若示
至請ル至理之羅西尼ノ分不致ニ付照會ノ事、此等

Wm 20 (? = J NE) NY) Copie

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TELECOMMUNICATIONS

Notification n° 302.

Berne, le 16 fevrier 1938.

Roumanie.

Par télégramme du 16 février, l'Administration roumaine nous fait connaître ce qui suit:

"Par haut décret royal la Roumanie a ratifié la Convention internationale des télécommunications conclue à Madrid en 1932 ainsi que les Règlements y annexés."

Notification n° 303.

Roumanie.

Comme suite à la communication parue dans la notification n° 302, page 1, l'Administration roumaine précise qu'elle a pris les mesures nécessaires pour que la notification officielle prévue à l'article 6, paragraphe 1, en ce qui concerne la ratification de la Convention internationale des télécommunications, soit faite aussi tôt que possible et que l'approbation des Règlements vise bien les quatre Règlements annexés à ladite Convention.

裏
面
白
紙